



La problématique O7/O8

Création : jeudi 23 mars 2017 12:11

Vous vous posez probablement des questions suite à l'article paru dans la presse concernant ce qu'on appelle la "problématique O7/O8".

« Mais concrètement, de quoi s'agit-il ? »

La problématique discutée aujourd'hui concerne un principe du droit statutaire qui est totalement violé par le Ministre de l'Intérieur.

L'Etat Belge omet de lancer la procédure de sélection prévue par l'article VII.II.25 et suivants du PJPol, depuis 2007. Par conséquent, le statut n'étant pas appliqué correctement, les conséquences sont que certains membres de la Police Intégrée ne perçoivent pas d'augmentation salariale. En omettant de lancer et d'effectuer pendant plusieurs années la procédure de sélection prévue dans les articles susmentionnés, on constate que l'article VII.II.29 PJPol est violé.

L'autorité est bien au courant que cette procédure de sélection devait être lancée et effectuée annuellement. Mais elle n'a rien fait !

Le motif est peut-être de punir les zones ? Le Ministre de l'Intérieur sait qu'en ne réagissant pas, il touche à de nombreuses personnes dans les zones de police. C'est le remerciement pour les prestations fournies par ces zones au profit de la fédérale.

Le SNPS s'est donné pour mission d'engager le combat pour chaque action qui sous-estime et/ou qui ne veut pas appliquer le STATUT POLICIER.

Ce combat est mené sur différents fronts, dans tout ce qui a rapport à notre EXISTENCE POLICIERE !

Afin de défendre au mieux les intérêts de chacun, le SNPS n'hésite pas à intenter de nombreux procès.

C'est un combat que nous menons solidairement afin de préserver les intérêts de TOUS les membres de la police.

Ainsi le problème concernant O7/O8 est à l'étude et nous examinons les possibilités juridiques ainsi que la faisabilité d'intenter une action, afin que l'application du STATUT soit respectée, comme prévu, pour chaque membre de la Police Intégrée.

Comme vous le savez, le SNPS n'a pas peur d'entamer un débat judiciaire face à l'autorité afin de préserver et garantir NOS DROITS.

Nous vous rappelons quelques dossiers.



La problématique 07/08

Création : jeudi 23 mars 2017 12:11

- Pour nous Copernic n'est pas encore mort et enterré. Nous faisons tout ce que nous pouvons. Le SNPS a décidé d'entamer la procédure en Appel, car nous partons du principe que tous les moyens possibles doivent être utilisés afin d'obtenir gain de cause pour LES COLLABORATEURS POLICIERS : VOUS !
- Le préavis de grève en front commun au profit de la police fédérale a permis d'obtenir que les économies prévues sur notre dos ne soient pas exécutées. Ceci dans l'intérêt de tous nos membres. Plus de personnel et plus de moyens restent une priorité pour le SNPS.
- Cette année, nous avons réussi à provoquer une ouverture dans les négociations afin de comparer nos salaires avec ceux de la fonction publique.
- Nous n'hésitons pas à affirmer, via différents canaux, que la police est un métier extraordinaire et spécial, que nous méritons plus que n'importe qui, en tant que policiers, d'être reconnus comme effectuant un métier lourd. Pour cette raison, le SNPS a présenté son dossier à la table des négociations, dans le cadre du débat sur les pensions.
- Par différentes voies, nous mettons la pression afin de travailler sur un protocole concernant la violence contre les policiers.
- Nous nous battons pour obtenir un cadre dans les plans d'outsourcing et pour empêcher que la police soit mise en faillite.
- Nous sommes partisans d'un plan financier clair qui doit assurer la pérennité de la police.

Notre statut est le seul instrument qui peut assurer nos droits, pour chaque personne qui travaille à la police.

Le SNPS continue de le répéter inlassablement :

Ne nous touchez pas! Laissez-nous travailler, mais surtout ne touchez pas à notre statut et respectez nos droits!

Carlo MEDO
Président National SNPS asbl